

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 juin 2024

Par suite d'une convocation en date du 14 juin 2024, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, le mardi 18 juin 2024 à 19h00, sous la présidence de Sylvie TARAGON, Maire.

Présents : Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD, Laurie FALCONNIER, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.

Excusé : Hervé BOUËDEC

Absente : Audrey VALLEZ

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Yves LEGER est nommé secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

♦ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 avril 2024**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2024 est approuvé à l'unanimité après mise à jour des présents et absents.

♦ **Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire**

➤ Le mur du cimetière d'Arcine va être remis en état par l'entreprise Gallia pour un montant de 19'063.90 € TTC.

➤ Dans le cadre des travaux de sécurisation de la traversée du centre bourg, Madame le Maire a validé 2 devis :

- suppression du mur de séparation entre l'entrée du Parnant et le restaurant Fructus pour un montant de 7'670 € TTC ;
- panneaux de signalisation pour un montant de 4'898.50 € TTC.
- Feux d'artifice pour un montant de 5'000 €. Ils se dérouleront le samedi 13 juillet 2024, sous réserve de validation par la préfecture.

1. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de distribution de l'eau en 2023 – DEL 2024 28

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, l'établissement d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau.

Madame le Maire mentionne que le volume de ventes d'eau potable a diminué notamment du fait des restrictions d'eau suite à la canicule, cependant, la commune a acheté plus d'eau qu'en 2022 au SMEBS (Syndicat Mixte des Eaux Bellefontaine Semine).

Sur son interpellation et celles d'autres membres de l'assemblée, la question se pose sur les pertes qui sont de l'ordre de 25%. Comment l'expliquer ?

Éric SOGNO-LINA se pose la question d'éventuelles fuites qui pourraient ne pas avoir été détectées.

Yves Leger demande s'il existe des compteurs sur chaque réservoir. Ce point sera discuté avec les techniciens du SMEBS et une installation sera à envisager si nécessaire.

Après avoir débattu sur le RPQS 2023, le Conseil Municipal, l'adopte à l'unanimité.

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD (avec le pouvoir de Laurie FALCONNIER), Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI (avec le pouvoir d'Hervé BOUËDEC), André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir de Vivian ROUSSEL).
Abstention	
Contre	

2. Coupe d'affouage 2024 – Prix des lots – DEL 2024 29

Des coupes d'affouages sont mises à disposition des habitants.

Madame le Maire propose de reconduire que les garants, Éric SOGNO-LINA, Joffrey DUBOC, Jean-François REVILLOUD, ainsi que le prix de 2022, soit 120 € la coupe.

Éric SOGNO-LINA précise que les coupes se situent dans les bois communaux et que l'ONF va se charger de la délimitation des parcelles.

Concernant le gros chêne, il est proposé de céder la coupe de bois sauf la grosse grume, pour 200 €. Les personnes qui se sont manifestées seront contactées.

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD (avec le pouvoir de Laurie FALCONNIER), Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI (avec le pouvoir d'Hervé BOUËDEC), André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir de Vivian ROUSSEL).
Abstention	
Contre	

3. Achat de terrains à un particulier – DEL 2024 30

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les parcelles mentionnées ci-dessous sont en vente. Elle précise que l'une est située au centre du village en zone UHc2 (secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat - Jardins) et que les deux autres sont en zone N (naturelle).

Section	N°	Lieudit	Nature	Surface en m ²
A	1333	Chemin de l'Oratoire	Jardin	560
B	30	Prés de Vanzy	Bois	4602
B	31	Prés de Vanzy	Bois	1464

Elle propose d'acquérir la parcelle A 1333 pour 100'000 €, et les parcelles B 30 et B 31 pour 1'213,20 €, soit un total de 101'213,20 €.

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

4. ATMB : régularisation de la surface de la parcelle communale cédée – DEL 2024 31

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une erreur de superficie sur le projet de création du bassin de rétention par l'ATMB.

Elle précise que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la vente de 4 479 m², et non 2 910 m² comme énoncé dans la DEL n° 2024 09. Elle rappelle que la surface totale de la parcelle 017 ZC 14 est de 37 347 m².

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

5. Syane : diagnostic thermique des bâtiments communaux » – DEL 2024 32

Madame le Maire informe l'assemblée de sa rencontre le 13 mai dernier avec le Syane en charge des diagnostics énergétiques des bâtiments. Le Syane propose aux collectivités une mission de conseil en énergie pour le patrimoine communal qui consiste en :

- Etat des lieux du patrimoine
- Définition d'un plan pluriannuel d'actions
- Optimisation énergétique des dépenses et systèmes
- Suivi des consommations énergétiques
- Accompagnement pour les opérations de rénovations, constructions éventuelles et énergie renouvelable.

L'adhésion est pour quatre années minimum avec un cotisation de 1 € par habitant et une part fixe de 200 €.

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD (avec le pouvoir de Laurie FALCONNIER), Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI (avec le pouvoir d'Hervé BOUËDEC), André QUILLOT, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir de Vivian ROUSSEL).
Abstention	
Contre	

6. Désignation d'un adjoint pour signature d'actes authentiques – DEL 2024 33

Madame le Maire informe l'assemblée que les communes peuvent recourir à des actes authentiques en la forme administrative pour l'acquisition ou la cession de biens immobiliers. Elle précise que la signature de ces actes doit être effectuée par un adjoint et authentifiée par le Maire.

Elle indique que l'adjoint délégué à ces signatures doit être désigné par délibération.

Le Conseil Municipal prend acte que les échanges, acquisitions, ventes ou constitution de servitude seront faits en la forme administrative et que les actes seront reçus par le Maire en sa qualité d'officier public. Il donne pouvoir à Madame Anne-Laure GUILLET, 1^{ère} adjointe au Maire, pour signer toute pièce se rapportant à ces actes.

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

7. Sécurisation : achats des terrains privés – DEL 2024 34

Madame le Maire informe que suite à la délibération n° DEL 201847 du Conseil Municipal du 12 septembre 2018 portant sur l'acquisition de parcelles privées pour la réalisation des trottoirs, les membres du Conseil Municipal doivent à nouveau délibérer pour chaque parcelle concernée avec mention des mètres carrés cédés.

Elle rappelle que les parcelles sont achetées aux particuliers à 50 € le m² aux particuliers et que la commune s'engage à prendre en charge les frais liés à ces transactions.

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

8. Subventions/dotations aux associations – DEL 2024 35

Madame le Maire donne la parole à Anne-Laure GUILLET, qui présente aux membres du Conseil Municipal le résultat de l'étude des dossiers de demande de subvention des associations, réalisée par la Commission Vie Associative.

Après débat de l'assemblée, les attributions suivantes sont proposées :

Bénéficiaires	Subventions et dotations 2024
COOPERATIVE SCOLAIRE - CLARAFOND-ARCINE	840.00
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE VAL DES USSES - FRANGY	560.00
AMICALE SAPEURS POMPIERS SEMINE - FRANCLENS	300.00
SAPEURS POMPIERS - VULBENS	300.00
JEUNES SAPEURS-POMPIERS - FRANGY	300.00
LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE - CLARAFOND-ARCINE	350.00
SORGIA F.M.- BELLEGARDE	400.00
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS AFN SECTION DE FRANGY	100.00
SOUVENIR FRANÇAIS - FRANGY	50.00
CHANTEDAMES EN SEMINE	100.00
S.E.P.N.S (SOCIETE D'ETUDE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE EN SEMINE)	100.00
FOOTBALL CLUB SEMINE – CHENE-EN-SEMINE	925.00
TIR SPORTIF SEMINE - CLARAFOND-ARCINE	500.00
CLUB CHANTEBISE - CLARAFOND-ARCINE	410.00
GRAINES D'AMIS - SEYSSEL	200.00
MFR CORMORANCHE EN BUGEY - PLATEAU D'HAUTEVILLE	50.00
MFR VULBENS	50.00
ASF FRANGY	75.00
NATURE ET TERROIRS - LA BALME DE SILLINGY	1 000.00
FEDERATION SPORTIVE DU VAL DES USSES - FRANGY	75.00
DON DU SANG - FRANGY	100.00
LES BARRACOINS - MINZIER	300.00
APOLLON 74 - SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	100.00
FEDERATION DES GARDES PARTICULIERS BENEVOLES DE HAUTE-SAVOIE - VILLY-LE-PELLOUX	100.00
CALLY NANT - FRANCLENS	450.00
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT - ANNECY	50.00
TOTAL	7 785.00

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

9. Annexe mairie : location pour activité sportive – DEL 2024 36

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'une coach sportive qui est à la recherche d'une salle pour dispenser des cours de gym.

Elle précise que la salle annexe à la mairie est libre et pourrait être louée à cette fin.

Elle propose le prix de cinq euros (5 €) par séance.

Elle ajoute qu'elle demandera l'application d'un tarif préférentiel pour les personnes membres de la Communauté de Communes Ussets et Rhône.

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

10. Avis du Conseil Municipal sur le projet de crématorium animalier par la SCIC SELESTE – DEL 2024 37

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de la société SCIC SELESTE relatif au projet d'installation d'un crématorium animalier sur la ZAC III de la Semine.

Elle donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie du 10 avril 2024 et de l'arrêté du 10 avril 2024 portant ouverture d'une participation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SCIC SELESTE.

Madame le Maire précise que la société a déposé un permis de construire le 30 janvier 2024 et que son arrêté autorisant le projet a été délivré le 27 mai 2024 avec les avis favorables des différents services concernés.

Après avoir entendu l'énoncé de Madame le Maire et après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de crématorium animalier porté par la société SCIC SELESTE.

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

11. Congrès des Maires novembre 2024 – DEL 2024 38

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de participer au prochain Congrès des Maires de Paris du 19 au 21 novembre 2024.

Trois personnes souhaitent y participer.

Madame le Maire rappelle que les frais de transport, de restauration, d'hébergement ainsi que le coût de la participation à la soirée de rencontre des élus seront pris en charge par la commune et remboursés sur présentation des factures.

Pour	Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

♦ Informations et questions diverses

- **Eclairage public** : Madame le Maire et Monsieur Revilloud ont rencontré le cabinet Suez Consulting, mandaté par le Syane, le mardi 18 juin 2024 pour les travaux de modernisation de l'éclairage public.

Madame le Maire présente la première tranche de travaux qui devrait être réalisée au cours du dernier trimestre. Toutes les armoires vont être réhabilitées ou changées et 28 points lumineux sur Arcine seront rénovés. Le coût total est de 65'000 € avec une participation du Syane, soit environ 46'000 € à la charge de la commune.

- **Eclairage la nuit** : Madame le Maire demande l'avis des membres du Conseil sur une éventuelle coupure de l'éclairage ou sur un abaissement de la luminosité la nuit.
Pour une coupure totale : 11 voix
Pour un abaissement : 1 voix (André Quillot)
Après discussion et dès que cela sera possible techniquement, l'éclairage sera éteint entre 23h00 et 5h00.
- **Diagnostic chaufferie** : Madame le Maire rapporte les recommandations du Syane :
 - o Coupure de la chaufferie bois l'été
 - o Installation de chaudières électriques pour les bâtiments de Haute-Savoie Habitat et d'un ballon tampon pour l'école
 - o Révision de la facturation : la commune a l'obligation de répercuter tous les coûts liés au réseau chaleur (consommable et travaux).
- **Règlement salles des fêtes** : Madame le Maire informe que 2 points ont été ajoutés sur l'arrêté portant règlement et utilisation des salles communales :
 - o Le Maire se réserve le droit de ne pas louer la salle en cas de précédents problèmes (impayés, dégradations, troubles de voisinage, troubles à l'ordre public, ...);
 - o Le dossier complet devra être déposé en mairie au minimum une semaine avant l'évènement.
- **Création d'une « agglomération La Semine »** : Un projet, à l'initiative de la CCUR, est de créer une « agglomération la Semine » pour permettre de sécuriser le site de la Croisée et prendre notamment des mesures de réduction de la vitesse des véhicules sur les routes départementales 1508 et 908A. Les Maires de Chêne-en-Semine, Clarafond-Arcine et Eloise, communes riveraines, ont échangés sur ce point.
Madame le Maire souhaite l'avis du Conseil Municipal. L'ensemble des membres présents est favorable à ce projet.
- **Curage fossé** : Madame le Maire présente les devis reçus pour le curage de fossés. L'entreprise V.V. TP, nouvellement basée sur la commune, est la moins-disante. Elle est retenue pour un montant de 8'673 €.
- **Compostage** :
 - o Composteur individuel : la CCUR propose des composteurs individuels en pré-commande pour 30 €.
 - o Composteur collectif pour les copropriétés privées : ces dernières devront s'adresser à la CCUR pour que des composteurs collectifs leur soient proposés à la vente. Ils sont composés de 3 bacs (un bac de broyat de bois, un bac de dépôt, un bac de maturation). Deux référents bénévoles devront être désignés pour l'entretien de ces composteurs avec signature d'une convention.
 - o Composteur collectif pour les appartements communaux : Madame le Maire précise que le principe est le même que pour les copropriétés privées avec la désignation de deux personnes pour l'entretien. La mise en place de ce système paraît trop lourde et n'est pas retenue par les membres du conseil.
- **Prochaines manifestations** :
 - o Vendredi 21/06 : retransmission match de foot – Yaute Music Production
 - o Samedi 22/06 : fête de la musique – Yaute Music Production
 - o Dimanche 23/06 : portes ouvertes/anniversaire 50 ans – Tir sportif de la Semine
 - o Samedi 29/06 : Kermesse – APE
 - o Samedi 13/07 : Feux d'artifice – Comité des Fêtes
 - o Dimanche 21/07 : repas campagnard – ACCA
 - o Dimanche 4/08 : fête de la Batteuse – Le Beso

- **Essais rallye** : Madame le Maire a délivré un arrêté de circulation autorisant l'association Rallye Team Satanas à faire des essais rallye sur la route de Loblaz le 20 juin 2024.
- **Assainissement** : la CCUR a procédé au contrôle de l'assainissement des établissements Fructus et O'Deli'Sa. Les installations sont conformes.
- **Elections législatives** :
 - o **Tenue du bureau de vote** : Madame le Maire demande les disponibilités de chacun pour la tenue des bureaux de vote des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024.
 - o **Mise sous pli** : la préfecture propose à toute personne intéressée la mise sous pli des élections législatives.
- **Travaux ONF** : Eric SOGNO-LINA rapporte au Conseil Municipal que les travaux de coupe d'éclaircie des plantations de résineux prévus à l'automne 2023 sur la forêt communale ont été reportés en raison des mauvaises conditions météo de l'automne-hiver. Malgré un printemps arrosé, une importante attaque de scolyte de l'épicéa est en cours sur les parcelles communales. Les travaux de coupes sont maintenant urgents et débiteront dès qu'une équipe sera disponible.
 Sur les conseils de Monsieur Jérôme RIESEN de l'ONF, Eric SOGNO-LINA propose d'effectuer ces travaux de coupe plus importants que prévus initialement afin de vendre le bois sec et déperissant et favoriser la régénération de la forêt par les bandes de feuillues. Un plan d'action pourra être mis en place pour les années à venir avec de possibles subventions.
- **SIV** : Virginie MIANI présente la demande du Syndicat Intercommunal du Vuache qui souhaite connaître les orientations souhaitées par la commune en matière de chemin de randonnée. La question se pose sur la réhabilitation d'un sentier pour rejoindre la Croisée. Virginie MIANI se renseigne auprès du syndicat sur les modalités d'exécution, les subventions allouées, ...
- **World clean up day** : comme chaque année le SIV participe à la journée mondiale de nettoyage et interroge les communes sur leur participation. Après discussion, la commune ne souhaite pas s'associer à cet évènement pour favoriser la journée nettoyage de la commune et ne pas faire redondance.
- **Septembre en or** : suite à une réunion organisée par les sapeurs-pompiers de Vulbens, Virginie MIANI présente ce mouvement qui fête ses 8 ans d'existence au niveau international. Cette mobilisation participe au financement de la recherche sur les cancers pédiatriques. L'organisation est bouclée pour 2024 mais la commune peut se positionner et préparer un évènement pour 2025. Sur les communes aux alentours, un pizzaïolo s'associe à une association et reverse une partie de ses bénéfices à la recherche. Un local peut aussi être mis à disposition pour une conférence par un médecin spécialisé. Des tombolas sont aussi organisées.
 Communes mobilisées en 2024 :
 - o Vulbens, salle MJC : samedi 7 septembre
 - o Frangy, salle Jean XXIII : jeudi 12 septembre
 - o Clermont, mairie : mardi 10 septembre
 - o Contamine-Sarzin, salle des fêtes : lundi 16 septembre
 - o Sallenôves, place du village : mardi 17 septembre
 - o Cernex, salle des fêtes : mercredi 18 septembre
 - o Marlioz, mairie : jeudi 26 septembre
 - o Usinens, mairie : samedi 28 septembre

Laurie FALCONNIER et sa Commission Communication se réuniront pour préparer 2025.

- **Sécurisation de la traversée de Clarafond** : Anne-Laure GUILLET informe le Conseil qu'une réception partielle des travaux est prévue le mardi 25 juin 2024 à 14h00.
- **Enfouissement des réseaux secs** : la réception des travaux pourra avoir lieu dès que les feux seront en service. Anne-Laure GUILLET en avisera le Conseil.
- **Bibliothèque** : La bibliothèque organise une séance de dédicace avec Dominique Ernst, auteur de « Les histoires extraordinaires du Genevois », le samedi 29 juin 2024 à 15h00.
- **Eclairage public** : André QUILLOT fait remarquer qu'il n'y a plus d'éclairage public vers l'arrêt de bus de l'ancienne mairie de Clarafond. Jean-François REVILLOUD va vérifier auprès de notre prestataire.
- **Octobre rose** : Laurie FALCONNIER informe le Conseil que la date du dimanche 13 octobre 2024 est à noter pour la marche octobre rose.
- **CCAS** :
 - o **Repas des aînés** : les personnes de 65 ans et plus de la commune seront conviés au traditionnel repas des aînés dimanche 8 décembre 2024 à 12h00.
 - o **Sortie** : les personnes de 60 ans et plus sont invités le mardi 24 septembre 2024, pour une escapade gourmande dans les pays de l'Ain.
- **Stationnement illicite et dangereux** : des véhicules stationnent aux alentours de l'église de Clarafond, sur les pelouses, sur les trottoirs et sur le bas-côté de la route. Ces stationnements posent des problèmes de sécurité. Les élus ne souhaitent pas implanter des panneaux d'interdiction de stationnement mais demandent aux personnes concernées de bien vouloir se garer sur les parkings à proximité.
La municipalité lance un appel au bon sens et à la civilité !
- **Zone bleue** : Jean-François REVILLOUD rappelle au Conseil Municipal que le parking communal de l'ancienne mairie de Clarafond et les places de stationnement rue de la Mairie vont devenir des zones de stationnement règlementées par disque. Cette décision s'explique par le fait que les places de parking public ne sauraient être utilisées uniquement pour des stationnements prolongés et exclusifs, et souvent abusifs, mais qu'il y a lieu, en revanche, de permettre une rotation normale des stationnements des véhicules pour faciliter l'accès de la patientèle du Dodécaèdre. Madame le Maire rappelle que les résidents de l'Hélianthème et des Nivéoles disposent d'un parking privé chemin de la Prêle. Le marquage au sol de ces emplacements, ainsi que ceux du parking de la Maison Pour Tous, se fera courant de l'été.
- **Tournage drone** : une entreprise spécialisée a demandé l'autorisation de tournage en drone sur la commune pour France Bleu Pays de Savoie et France 3 Auvergne-Rhône-Alpes du 24 juin au 7 juillet 2024

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et lève la séance à 20h55.

Le secrétaire de séance,
Yves LEGER




Le Maire,
Sylvie TARAGON

